

## RÈGLEMENT 2020 Édition spéciale

### ARTICLE 1

Ce concours a pour objectif de valoriser la créativité des jeunes en Arts plastiques.

**L'Édition spéciale s'inscrit dans le cadre de la crise sanitaire qui préoccupe le monde entier.**

### ARTICLE 2

La participation au concours est ouverte à tout jeune créateur amateur possédant sa licence FSCF et entrant dans l'une des deux catégories suivantes : 7-12 ans ou 13-18 ans, avec autorisation parentale de participation pour les mineurs.

**L'Édition spéciale prolonge la 1<sup>ère</sup> édition et permet de concourir sur deux nouveaux thèmes en 2020.**

### ARTICLE 3

Im@ge.BD est un concours annuel de création artistique en Arts plastiques, générant la réalisation d'images exprimées avec les techniques traditionnelles ou innovantes de la Bande Dessinée.

Les images présentées doivent être inédites et n'avoir jamais été diffusées sur Internet ni par tout autre moyen de présentation ou de commercialisation.

**Au regard de la crise sanitaire, la FSCF s'engage à verser 1 euro pour chaque image reçue afin d'abonder le fonds de solidarité de la fédération à destination du personnel hospitalier.**

### ARTICLE 4

Le format de l'image est 24 cm x 32 cm.

L'image à créer doit être considérée comme la grande image de la couverture d'un album fictif sans titre et bien évidemment sans nom de l'auteur ; éventuellement, pour une nécessaire compréhension, l'image pourra comporter des phylactères autrement dits, des bulles dont les écritures devront être soignées, c'est-à-dire régulières et sans faute d'orthographe.

En noir et blanc ou en couleur, **les techniques de dessin sont libres**, avec des encrages plus ou moins visibles voire inexistantes.

**Jusqu'à trois images possibles répondant pour chacune aux trois thèmes ci-dessous :**

- 1<sup>ère</sup> Edition : « **Plus tard, j'veux être clown !** » ;
- Édition spéciale : « **Mon activité sportive ou culturelle en confinement** » ;
- Édition spéciale : « **Merci aux soignants !** ».

## ARTICLE 5

**Que les images originales aient été créées sur papier ou avec l'outil informatique, elles doivent parvenir au Siège national au plus tard le 15 juin 2020**, cachet de la poste faisant foi, par les deux moyens suivants :

- en PDF par envoi électronique à : [culturel@fscf.asso.fr](mailto:culturel@fscf.asso.fr)
- et non pliées par envoi postal à : Fédération Sportive et Culturelle de France  
Service activités et formations fédérales  
22 rue Oberkampf  
75011 Paris

**Le recto de chaque image doit être anonyme et sans signe distinctif.**

**Le verso de chaque image en version papier et les intitulés de chaque PDF ne porteront qu'un code de votre choix, composé obligatoirement de trois lettres capitales suivies de trois chiffres.**

**Participer sur les trois thèmes implique que chaque image devra posséder son propre code.**

Ce(s) code(s) devra ou devront impérativement être mentionné(s) sur une enveloppe cachetée qui accompagnera votre ou vos image(s) en envoi postal et contenant à l'intérieur une seule feuille A4 sur laquelle paraîtront :

- en lettres capitales vos CODE(S), NOM et PRÉNOM ;
- vos date de naissance, n° de licence FSCF et n° de téléphone\* ;
- vos adresses électronique\* et postale ;
- une photo d'identité, même numérisée, collée auprès des renseignements précédents ;
- une déclaration\* sur l'honneur certifiant que vous êtes bien le créateur de l'image et qu'elle n'a jamais été diffusée avant le concours ;
- votre accord\* de cession de l'image au fonds documentaire de la FSCF pour la durée légale en vigueur à la date du début du concours.

*\*Pour les mineur(e)s, ces indications et attestations seront celles d'un responsable légal.*

## ARTICLE 6

Le jury de la Commission Nationale des Pratiques Artistiques et Culturelles sélectionnera les images dont **le palmarès sera diffusé début juillet 2020 sur le Site national de la FSCF** ; chaque lauréat sera informé par courrier postal des récompenses qui lui seront décernées.

Le 28 novembre 2020 lors du Congrès fédéral de Bergerac, le jury remettra aux lauréats ou leurs représentants, les récompenses suivantes :

concours Im@ge.BD 2020 1 <sup>ère</sup> édition et Édition spéciale	catégorie 7-12 ans	catégorie 13-18 ans
---	--------------------	---------------------

1 <sup>er</sup> prix	un Coffret arts graphiques	une Tablette graphique
	- l'image en couverture du magazine Les Jeunes de la FSCF* <i>*sous réserve des conditions qualitatives et techniques des images</i> - trois cahiers de dessin avec son image gagnante imprimée en couverture	
2 <sup>ème</sup> prix	- une carte cadeau - deux cahiers de dessin avec son image gagnante imprimée en couverture	
3 <sup>ème</sup> prix	- une carte cadeau - un cahier de dessin avec son image gagnante imprimée en couverture	

## ARTICLE 7

La protection de l'image est à la charge de son créateur.

Tout renseignement et toute difficulté quant à l'application du présent règlement sont de la compétence exclusive de la commission nationale des pratiques artistiques et culturelles ; elle se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours ou même de ne pas décerner de prix.

Tous les lauréats de chacune des catégories 7-12 ans et 13-18 ans s'engagent à mentionner :  
**« Image lauréate du concours Im@ge.BD 2020 de la Fédération Sportive et Culturelle de France - ... ème Prix, cat. ... »**, sur toute édition ou diffusion ultérieures de l'image.

La FSCF s'engage à faire connaître les images et leurs créateurs par tous les moyens de communication dont elle dispose.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.